



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2018-15 à 2018-19 et 2018-21

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 19 février 2018, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté les règlements ci-dessous décrits :

2018-15 : Règlement décrétant une dépense de 10 657 200 \$ et un emprunt de 10 657 200 \$ pour la réalisation de divers travaux de réfection d'infrastructures de rues et d'une piste cyclable, de construction de services municipaux, d'aménagement de stationnements, d'assainissement des eaux et d'approvisionnement en eau potable.

2018-16: Règlement décrétant une dépense de 2 461 000 \$ et un emprunt de 2 461 000 \$ afin de verser une contribution financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la route 117 de la 3^e Avenue et de la voie de contournement.

2018-17 : Règlement décrétant une dépense de 861 350 \$ et un emprunt de 861 350 \$ pour la réalisation de divers travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de bâtiments municipaux, l'achat et l'installation de matériel d'éclairage, d'enseignes d'identification de parcs et de bâtiments, de présentoirs d'affiches fixes ainsi que pour la plantation d'arbres à l'usine d'épuration du secteur de Louvicourt.

2018-18: Règlement décrétant une dépense de 16 371 100 \$ et un emprunt de 16 371 100 \$ aux fins de la construction d'un centre multisport.

2018-19 : Règlement décrétant une dépense de 797 150 \$ et un emprunt de 797 150 \$ pour défrayer le coût d'honoraires professionnels associés à divers projets.


2018-21 : Règlement décrétant une dépense de 486 850 \$ et un emprunt de 486 850 \$ afin de verser une contribution financière à 9327-7267 Québec inc., pour la construction des services municipaux et d'une station de pompage dans le cadre de la première phase du projet domiciliaire *Domaine des Deux-Lacs*.

QUE ces règlements ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 26 mars 2018.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 4 avril 2018.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annie Lafond, notaire'.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière